

Renseignements concernant l'adhésion ⁽¹⁾

La FCPE n'est pas une association familiale.

L'adhésion est donc individuelle. Si les 2 parents souhaitent adhérer merci de compléter les infos ci-dessous et vous reporter à la partie "Je rejoins la FCPE".



FCPE 35 - CDPE d'ILLE-ET-VILAINE

Conseil Départemental de Parents d'Élèves

5, rue de Lorraine
35000 RENNES
Tél. : 02 99 33 99 55

Courriel : fcpe35@sfr.fr

Site : 35.fcpe.asso.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi et vendredi de 9 h 30 à 13 h
mardi de 10 h à 14 h – mercredi de 14 h à 18 h
Fermé le jeudi

Étiez-vous adhérents l'année dernière ? Oui Non

Les parents

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Nom et prénom du parent adhérent 1 :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Mobile : _____

Conseil local de : _____

Année scolaire : 20..... / 20.....

Nom et prénom du parent adhérent 2 :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Mobile : _____

Les enfants



Nom / Prénom	Né(e) le	École / Collège/ Lycée	Classe	Commune de l'établissement
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

Je souhaite*

Être candidat(e) au conseil d'école maternelle élémentaire

Nom de l'école : _____

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée)

Nom de l'établissement : _____

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : _____

J'accepte de*

Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE

Participer aux activités du conseil local FCPE

* Cochez la case correspondante

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.

Je rejoins la FCPE

j'adhère en ligne sur : www.fcpe-adhesion.fr/035/adhesion

Adhésion annuelle : _____ 24,00 €
(adhésion avec La Revue des Parents, 4,00 € par an)

Adhésion annuelle : _____ 20,00 €
(adhésion sans La Revue des Parents)

Adhésion du second parent (si membre actif) : _____ 6,00 €

Adhésion famille non-imposable (sans revue) : _____ 15,00 €

Je cotise déjà auprès du conseil local de :

Précisez lequel : _____

Je ne verse que la part locale : _____ 3,00 €

Je soutiens le conseil départemental par un don de : _____ 31,00 €

Je soutiens le conseil départemental par un don supérieur de : _____ €

TOTAL À RÉGLER : _____ €

Signature 1

Signature 2

LA REVUE DES PARENTS

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) 4.00 € pour les adhérents – 6.00 € pour les non-adhérents.



Le règlement accompagné du bulletin complété doit être remis au conseil local ou à défaut à la FCPE départementale.

En remplissant cette adhésion je m'engage à promouvoir les valeurs de la FCPE et soutenir les actions engagées pour la défense de l'école publique.

Pour l'intérêt des enfants...

- Dans les écoles, les collèges et les lycées : conseil d'école, conseil d'administration, conseil de classe, commission éducative, conseil de discipline...
- Dans l'accompagnement des familles, dans leur relation avec l'institution (enseignants, directeur(trice) d'école, chef d'établissement...).
- Dans les commissions municipales : projet éducatif de territoire (PEDT), commission restauration.
- Dans les commissions départementales : Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), affectation, bourses, appel...
- Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus...
- Dans les discussions avec les pouvoirs publics (Préfet, Recteur, Directeur académique, élus...).
- Dans toutes les activités locales des conseils de parents, médiation...

Quelques-unes de nos valeurs :

ENFANT La FCPE met l'enfant au centre du système éducatif. Il est unique, ses besoins et ses aspirations sont à respecter dans tous les temps de sa vie, pour qu'il devienne un citoyen capable de faire ses propres choix.

GRATUITÉ La gratuité de l'école publique doit être la priorité de l'État.

ÉGALITÉ Faire réussir chaque élève, relever le défi d'une véritable mixité sociale et scolaire, suppose de mener des politiques publiques ambitieuses.

LAÏCITÉ L'école publique doit prendre en compte toute la diversité des enfants. Lutter contre les discriminations est un enjeu pour l'école. Elle se doit d'être un lieu d'apprentissage du « vivre ensemble ».

BIENVEILLANCE La FCPE revendique la nécessité d'une relation plus respectueuse des familles et plus particulièrement des plus fragiles.

SOLIDARITÉ La FCPE défend le droit des enfants et des jeunes à la dignité. Chaque enfant, chaque jeune, a le droit à l'éducation quel qu'il soit, et d'où qu'il vienne.

COÉDUCATION Il faut permettre aux parents d'exercer leurs rôles et les associer aux décisions prises dans les différentes instances et aux projets qui y sont construits.

Retrouvez l'ensemble de notre projet éducatif sur : www.fcpe.asso.fr/index.php/notre-projet-3/le-projet-educatif

► FORMATION EN LIGNE GRATUITE POUR LES ADHÉRENTS. Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site de la FCPE nationale.



Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques

108-110 avenue Ledru-Rollin
75544 Paris cedex 11 - Tél. : 01 43 57 16 16

fcpe.asso.fr

fcpe@fcpe.asso.fr

[@fcpe.nationale](https://www.facebook.com/fcpe.nationale)

[@FCPE_nationale](https://www.instagram.com/fcpe.nationale)

La FCPE

1^{ère} association de parents d'élèves

La FCPE est l'association de parents d'élèves de l'enseignement public la plus représentative. Elle compte plus de 280 000 adhérents, 44 911 élus dans les écoles, collèges et lycées.



La FCPE met au cœur de son projet éducatif la défense de l'école publique pour qu'elle demeure la priorité des pouvoirs publics.

Adhérer à la FCPE, c'est être accompagné, agir collectivement, se former, s'informer et échanger.



Parmi nos victoires...

2016 Droit d'accès à la restauration scolaire pour tous les enfants.

Reconnaissance de la représentation de parents d'élèves. Un grand pas vers le statut parent (Décret 2016-1574).

2012 Pour une école inclusive, accueil des enfants à besoin spécifique.

2007 Campagne nationale de la FCPE sur le poids des cartables. Publication d'une circulaire reconnaissant qu'il s'agit d'une question de santé publique. (Circulaire n°2008-002 du 11 janvier 2008).

2006 La FCPE agit auprès des pouvoirs publics pour le droit des parents d'élèves. (Décret n°2006-935 du 28 juillet 2006 et circulaire n°2006-137 du 25 août 2006).

L'assurance scolaire est indispensable

Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

La MAE et la FCPE œuvrent depuis leur création à la défense et au rayonnement de l'Enseignement Public et de l'Éducation Laïque pour la réussite de tous les élèves.

Organisations de l'économie sociale et solidaire, partenaires depuis 1991, elles partagent les mêmes valeurs de laïcité, de démocratie, de solidarité et d'égalité.

La MAE, N°1 de l'Assurance Scolaire, protège tous les enfants, quoi qu'il arrive, sans logique de profit.

Adhérez sur www.mae.fr



MON PREMIER ASSUREUR



Agissez pour le recyclage des papiers avec la FCPE et Ecofolio.

Parents, rejoignez la FCPE

1^{ère} association de parents d'élèves de l'École publique



Militer dans une fédération c'est se donner les moyens d'agir collectivement pour l'ensemble des élèves dans une structure reconnue nationalement. Parce qu'ensemble nous sommes plus forts pour nous faire entendre.



Prenez contact avec la FCPE

Bulletin d'adhésion à l'intérieur



Bulletin  au verso.
MON PREMIER ASSUREUR